

Office de Tourisme de Lens-Liévin

CAHIER DES CHARGES

Sécurité des personnes et gardiennage des
installations pour le Festival de la Sainte Barbe
28 novembre – 4 décembre 2023

04/10/2023

I. Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour but de définir le cadre des prestations suivantes lors du Festival de la Sainte Barbe 2023 :

- Gardiennage des installations, à compter du mardi 28/11/2023
- Sécurité des personnes pendant les week-end des temps forts du vendredi 1^{er} au dimanche 3/12/2023

Les prestations se déroulent exclusivement à Lens, Liévin et Loos-en-Gohelle (62).

II. Descriptif des prestations

Le prestataire recrute, rémunère, emploie et forme sous sa seule responsabilité le personnel nécessaire à l'exécution de la mission. En cas d'appel à un ou plusieurs sous-traitants, le prestataire assure la coordination de l'ensemble des intervenants afin de mener à bien la mission.

Le prestataire fait siens les problèmes d'horaires et d'effectifs pour l'observation de la législation du travail relative notamment à la durée du travail, aux repos hebdomadaires et aux congés annuels ou autres. Il fait son affaire personnelle des accidents de trajet qui pourraient survenir à ses employés du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat et des accidents de travail de leur fait propre. Le personnel mis à disposition devra :

- maîtriser la langue française
- être capable de résoudre seul des problèmes ponctuels simples liés aux visiteurs, au bâtiment ou à l'environnement,
- se montrer aimable, réactif et efficace

Le prestataire devra veiller au remplacement immédiat de son personnel ou de celui de son sous-traitant en cas de maladie, vacances, absence ou problème de transport.

Le prestataire fournira à son personnel un uniforme de travail. En cas d'inexécution partielle ou totale de la prestation, le prestataire sera soumis à des pénalités et le montant de la prestation non réalisée sera déduit de la facture.

Les pénalités seront équivalentes à 10% du total des prestations non effectuées.

a. Gardiennage

Les prestations de gardiennage démarrent dès le premier jour de montage des installations nécessaires à la tenue du festival, c'est-à-dire le mardi 28 novembre 2023.

b. Services de sécurité

Outre le service de gardiennage, le prestataire devra assurer la sécurité des personnes pendant les temps forts du festival les vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 décembre.

Les sites seront en exploitation aux horaires suivants :

VENDREDI 1 ^{er} DECEMBRE	SAMEDI 2 DECEMBRE	DIMANCHE 3 DECEMBRE
LENS – Jardins de la Faculté Jean Perrin, Avenue Elie Reumaux de 18h à 23h	LENS – Jardins de la Faculté Jean Perrin, Avenue Elie Reumaux De 18h à 21h	LIEVIN – Centre-ville et Quartier Saint-Amé De 17h à 22h
	LOOS-EN-GOHELLE – Base 11/19, Rue de Bourgogne De 17h à 23h	LOOS-EN-GOHELLE – Foyer Omer Caron de 15h à 18h
	LIEVIN – Quartier Saint- Amé, rue des 6 Sillons De 18h à 21h	

Les plans des sites et le planning détaillé indicatif sont fournis **sur demande**.

III. Durée

La durée du contrat est définie par les dates auxquelles les prestations sont requises, soit du 28 novembre au 4 décembre 2023.

IV. Prix et modalités de paiement

Le paiement sera effectué à l'issue de la totalité des prestations sur remise d'une facture sur la plateforme Chorus Pro des Fêtes de la Sainte Barbe (SIRET : 809 389 232 000 38).

Il se fera par mandat administratif par le trésor public (SGC Lens) sous 30 jours à compter de l'édition de la facture.

En cas de sous-traitance d'une partie de la prestation (qui ne saurait excéder 50% du montant total de la prestation), le prestataire s'assurera du reversement des montants afférents auprès de ses sous-traitants.

V. Remise des propositions

La remise des propositions se fera sous la forme d'un devis détaillé par poste, précisant le coût horaire par type d'agent (heures de jour et heures de nuit).

Elle devra s'accompagner d'une note ou d'un dossier précisant :

- La capacité du prestataire (et de ses sous-traitants le cas échéant) à assurer la totalité des besoins humains
- Des références sur des événements du même type
- Les préconisations en termes de positionnement et d'effectifs d'agents si elles diffèrent des besoins exprimés dans le planning fourni sur demande.

Le candidat devra également fournir une attestation d'assurance RC Professionnelle ainsi qu'un extrait K-Bis de moins de 3 mois.

Sous-traitance

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre le cas échéant, le candidat devra joindre

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- L'attestation d'assurance RC pro en cours de validité et l'extrait K-Bis de moins de 3 mois.

Les propositions devront être remises par voie électronique à l'adresse contact@fetesdelasaintebarbe.com avant le 27 octobre 2023 à 12h.

Un accusé de réception électronique sera transmis aux candidats.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

VI. Sélection des offres

a. Critères de jugement des offres

Les critères sont pondérés en pourcentage.

Critères de jugement	Pondération
Prix	50%
Références (sur la base du dossier technique)	20%

Expertise (sur la base du dossier technique)	30%
--	-----

Critère Prix :

L'analyse du critère prix se fera sur le montant total du devis fourni.

La formule de calcul de la note est la suivante pour ce critère :

$50 \times \text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre du candidat}$.

La note maximale obtenue pour ce critère est donc de 50/50.

Critère Références :

Ce critère sera apprécié sur la base des références sur des manifestations et événements du même type proposés dans le dossier technique. Des attestations de commanditaires précédents peuvent éventuellement être fournies par le candidat. Il sera noté sur 20 points

Critère Expertise :

L'analyse de ce critère sera faite sur la proposition du candidat en terme de positionnement et d'effectif d'agents pour la partie sécurité des personnes pendant les temps forts du festival, sur la base des éléments fournis en annexe (plans avec accès des sites) Il sera noté sur 10.

VII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent s'adresser à :

Justine Binot

Coordinatrice du Festival de la Sainte Barbe

justine.binot@tourisme-lenslievin.fr

06 83 15 62 99

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille

143, rue Jacquemars Gielée

B.P. 2039 - 59014 Lille Cedex

Tél: 0320631300 - Fax: 0320631347 - Courriel: greffe.ta-lille@juradm.fr